



FICHE SIGNALÉTIQUE

Cette FS est conforme aux normes REACH 1907/2006 et 2001/58/EC, SGH, OSHA 29CFR 1910.1200

Section 1 : Identification du produit chimique et du fabricant

FABRICANT

Ramsey Group, Inc.
32 Old Shoals Road
Arden, North Carolina 28704

Personne spécialiste des fiches signalétiques

DATE DE RÉDACTION :
DATE DE RÉVISION :

TÉLÉPHONE D'URGENCE — SERVICE 24 HEURES

InfoTrac 800 535-5053
InfoTrac +1 352 323-3500 International
Information: 828 684-2257
Télécopieur : 828 684-4952
jegan@ramsey-group.com

24 mai 2014
1 mars 2017

NOM DU PRODUIT :
FORMULE :
USAGE DU PRODUIT :

NEUTRA-CLEAN
Préparation/mélange
Neutraliser et nettoyer les batteries hydroélectriques industrielles

Section 2 : Identification des dangers

Classe de risques SGH

Sans objet. Ce produit ne répond pas aux critères de classification du SGH (système général harmonisé) sur le plan physique, sanitaire ou environnemental.

Mot-indicateur :

Sans objet

Déclaration des risques :

Sans objet

Déclaration des mesures de précaution :

Prévention
Intervention
Entreposage/rangement
Élimination/mise au rebut

Aucune déclaration de mesures de précaution
Aucune déclaration de mesures de précaution
Aucune déclaration de mesures de précaution
Aucune déclaration de mesures de précaution

CLASSIFICATION DES RISQUES :

Non classé comme produit dangereux par l'IATA, l'IMDG et le DOT.

INCENDIE ET EXPLOSION :

Non considéré comme produit inflammable ou combustible.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

<0 % du mélange ne contient de constituant dont la toxicité aiguë est inconnue.

INGESTION :

L'ingestion de ce produit peut être nocive.

INHALATION :

L'inhalation de ce produit peut être nocive.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Peut irriter la peau. L'absorption cutanée de ce produit peut être nocive.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Une irritation des yeux peut survenir.

AUTRES :

Aucun

EFFETS CHRONIQUES DE LA SUREXPOSITION

Aucun

ASPECT :

Liquide jaune

Cote de danger selon la NFPA :

Constituant	Santé (Bleu)	Inflamabilité (Rouge)	Réactivité (Jaune)	Spécial (Blanc)
Neutra-Clean	1	0	0	—



Section 3 : Composition et constituants

COMPOSITION DU PRODUIT	% APPROX.	VLE ACGIH	PEL OSHA	LER NIOSH	N° CAS	EINECS/ELINCS	SYMBOLE DE DANGER	MENTION DE RISQUE	LIS CANADA	TSCA
Substance chimique A	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0
Substance chimique B	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0
Substance chimique C	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0
Substance chimique D	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0
Substance chimique E	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0
Substance chimique F	Secret commercial	----	----	----	Secret commercial	Secret commercial	----	----	0	0

Secret de fabrication (SF) — Certains des éléments figurant sur cette FS peuvent se définir comme des secrets de fabrication. Les demandes de bonne foi de divulgation au personnel médical des renseignements relatifs au secret commercial doivent être faites conformément aux dispositions de la norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 I 1-13. Le texte intégral de toutes les mentions de risque R figure à la Section 16 de cette FS.

Section 4 : Premiers soins

INHALATION :

Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la RCR (réanimation cardiorespiratoire). Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Se laver les mains à fond après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer sans arrêt avec de l'eau durant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu et s'il est possible de le faire. Poursuivre le rinçage. Si les symptômes persistent, obtenir immédiatement des soins médicaux.

INGESTION :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir la victime; lui faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Section 5 : Lutte contre l'incendie

POINT D'ÉCLAIR :

Sans objet

SEUIL D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par volume) :

Sans objet

MOYEN D'EXTINCTION :

Poudre chimique ou dioxyde de carbone (éviter les extincteurs à eau gazéifiée).

RÈGLES À OBSERVER DANS LA LUTTE CONTRE LES FEUX SPÉCIAUX :

L'exposition non contrôlée à l'acide entraîne une réaction qui produit du dioxyde de carbone.

RISQUES INHABITUELS DE FEU ET D'EXPLOSION :

Le produit ne brûle pas. Utiliser un agent d'extinction adapté au type d'incendie environnant. Ne pas utiliser d'eau en présence de batteries dans la zone de l'incendie.

Section 6 : Déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE DÉGÂT ACCIDENTEL :

Porter un équipement de protection approprié, comme il est spécifié à la Section 8 : Mesures de contrôle de l'exposition et protection individuelle. Avertir les autres travailleurs en cas de déversement et contenir le déversement. Récupérer le produit déversé au moyen d'une matière absorbante et balayer les déchets résiduels. En cas de déversement majeur, endiguer celui-ci si possible. Placer la substance récupérée dans un conteneur pour résidus chimiques. Prévoir un moyen de ventiler le conteneur si les résidus sont contaminés par



MÉTHODE D'ÉLIMINATION :

de l'électrolyte.
Empêcher les déversements ou l'eau de rinçage contaminée de s'infiltrer dans les égouts et les cours d'eau.
L'élimination du produit doit être effectuée conformément à la réglementation fédérale, provinciale et municipale.

Section 7 : Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA MANUTENTION ET À L'ENTREPOSAGE :

Porter un équipement de protection approprié et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains après avoir manipulé ce produit.
Observer toute la réglementation locale en vigueur quant à la manutention et à l'entreposage.
Éviter tout contact non contrôlé avec des acides. La réaction produit du dioxyde de carbone.
Garder le contenant fermé hermétiquement. Conserver à une température ambiante supérieure à 1,7 °C (35 °F).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTENANTS VIDES :

Sans objet

USAGES PARTICULIERS :

Neutraliser et nettoyer les batteries hydroélectriques industrielles au plomb.

Section 8 : Mesures de contrôle de l'exposition et protection individuelle

VENTILATION :

Prévoir systématiquement une bonne ventilation générale mécanique de la pièce dans laquelle ce produit/cette substance est utilisé.

MESURES SPÉCIALES DE CONTRÔLE DE LA VENTILATION :

Utiliser ce mélange en présence d'un dispositif de ventilation aspirante aux endroits où le brouillard du produit est susceptible de se répandre dans l'air ambiant de l'aire de travail.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Aucune protection respiratoire n'est normalement requise. En cas d'exposition au brouillard, à la pulvérisation ou à l'aérosol du produit, porter un équipement de protection respiratoire individuel approprié.

GANTS DE PROTECTION :

Porter en tout temps des gants imperméables aux substances chimiques durant la manipulation de ce produit. Des gants qui résistent aux alcalis et aux acides sont recommandés.

PROTECTION OCULAIRE :

Lunettes de sécurité, lunettes antiéclaboussures, masque de protection

PROTECTION CUTANÉE :

Vêtements protecteurs appropriés pour empêcher tout contact avec la peau

MESURES D'HYGIÈNE EN MILIEU DE TRAVAIL :

Éviter de respirer le brouillard du produit. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

SEUILS D'EXPOSITION :

LEMT non disponible pour ce mélange.

AUTRES TYPES D'ÉQUIPEMENT :

Une cabine de douche de sécurité, une douche oculaire et un poste de lavage des mains sont recommandés dans ces aires de travail.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

ASPECT ET COULEUR :

Jaune

ÉTAT PHYSIQUE :

Liquide

ODEUR :

Légère odeur d'agrumes

CRITÈRES RELATIFS AU PRODUIT

SEUIL D'ODEUR :

Sans objet pour ce produit

pH :

~10

POINT D'ÉCLAIR :

Sans objet pour ce produit

SEUILS INFÉRIEUR ET SUPÉRIEUR

Sans objet pour ce produit

D'EXPLOSION :

INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :

Sans objet pour ce produit

PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES :

Sans objet pour ce produit

PROPRIÉTÉS OXYDATIVES :

Sans objet pour ce produit

DENSITÉ RELATIVE (@ 25 °C) :

1,02

VITESSE D'ÉVAPORATION :

Sans objet pour ce produit



% DE MATIÈRES VOLATILES PAR VOLUME :	Sans objet pour ce produit
COEFFICIENT DE PARTAGE :	Sans objet pour ce produit
TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :	Sans objet pour ce produit
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Sans objet pour ce produit
POINT D'ÉBULLITION :	100 °C (212 °F)
POINT DE FUSION :	Sans objet pour ce produit
PRESSION EN PHASE VAPEUR :	Sans objet pour ce produit
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Sans objet
HYDROSOLUBILITÉ :	Soluble
HYDROSOLUBILITÉ DANS LE SOLVANT :	Sans objet
POINT DE GEL :	Environ 0 °C (32 °F)
VISCOSITÉ :	Sans objet pour ce produit
TENEUR EN COV :	Sans objet pour ce produit

Section 10 : Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable dans des conditions normales.
CONDITIONS À ÉVITER :	Exposition non contrôlée à des acides
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) :	Aucune
SOUS-PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Monoxyde et dioxyde de carbone
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne risque pas de se produire.

Section 11 : Toxicologie

Aucun renseignement n'est disponible sur la toxicologie de ce produit.

Critères obligatoires du SGH	Critères de toxicité	Données sur la toxicité	Remarques	Constituant chimique
Toxicité aiguë	DL50 (orale/rat) CL50 (inhalation/rat)	>2800 mg/kg >5'03 mg/L		Constituant chimique A Constituant chimique A
Corrosion/irritation cutanée	Peau — lapin	Data not available		
Graves lésions oculaires/ irritations oculaires		Données non disponibles		
Sensibilisation de la peau et des voies respiratoires		Données non disponibles		
Mutagénicité des cellules germinales		Données non disponibles		
Carcinogénicité		Ne figure pas sur la liste Ne figure pas sur la liste Ne figure pas sur la liste	NTP IARC OSHA	
Toxicité pour l'appareil reproducteur		Données non disponibles		
TSCOC – Exposition unique		Données non disponibles		
TSCOC – Exposition répétée		Données non disponibles		
Risque lié à l'aspiration		Données non disponibles		

TSCOC = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Seules certaines données issues du Registre des effets toxiques des substances chimiques (*Registry of Toxic Effects of Chemical Substances – RTECS*) sont présentées dans cette FS. Consulter l'entrée réelle du RTECS pour obtenir de plus amples renseignements.

Section 12: Écologie

BIODÉGRADATION :	Aucun renseignement n'est disponible.
BIOACCUMULATION :	Aucun renseignement n'est disponible.
ÉCOTOXICITÉ :	Aucun renseignement n'est disponible.
MOBILITÉ :	Aucun renseignement n'est disponible.



Section 13 : Élimination

DÉCHETS RÉSIDUELS / PRODUITS
INUTILISÉS

Observer les exigences des autorités du pays, de la province ou de la municipalité en matière d'élimination.

Section 14 : Transport

TRANSPORT DOT :	Non réglementé
ADR = Transport routier international de marchandises dangereuses	Non réglementé
TRANSPORT FERROVIAIRE :	Non réglementé
TRANSPORT MARITIME : IMDG	Non réglementé
TRANSPORT AÉRIEN : IATA/OACI	Non réglementé

Section 15 : Réglementation

Directive 1999/45/EC



ÉTIQUETAGE :

IRRITANT

MENTIONS DE RISQUE :

Mentions — R :

R36 Irritant oculaire

R38 Irritant cutané

Mentions — S :

S24 Éviter tout contact avec la peau

S25 Éviter tout contact avec les yeux

STATUT À L'ÉGARD DE LA TSCA (*TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT*) :

Ce produit est conforme aux règles, à la réglementation et aux décrets de la TSCA. Tous ses constituants figurent dans l'inventaire de la TSCA.

NOTIFICATION AUX FOURNISSEURS CONCERNANT LA SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT OF 1986 (SARA) TITLE III SECTION 313:

Cette réglementation nécessite le dépôt annuel de rapports sur les substances chimiques toxiques figurant dans la Section 313 de l'*Emergency Planning and Community Right To Know Act of 1986 and 40 CFR 372*. Ces renseignements doivent être insérés dans toutes les FS qui sont copiées et distribuées pour ce produit. Substances chimiques toxiques de la Section 313 contenues dans ce produit : Aucune.

CALIFORNIA PROPOSITION 65:

En vertu de la loi, cette réglementation nécessite une mise en garde relativement aux substances chimiques figurant dans la California proposition 65.

Substances chimiques de la California proposition 65 contenues dans ce produit : Aucune

LISTE DES SUBSTANCES TOXIQUES OU DANGEREUSES CONFORMÉMENT AU DROIT À L'INFORMATION DANS CERTAINS ÉTATS :

Substances toxiques — Floride :	Ne figure pas sur la liste
Substances dangereuses — Massachusetts :	Ne figure pas sur la liste
Codes des substances dangereuses — Pennsylvanie :	Ne figure pas sur la liste
New Jersey	Ne figure pas sur la liste
Illinois	Ne figure pas sur la liste
Michigan	Ne figure pas sur la liste

CANADA :

Cette FS sera frappée de non-conformité 3 ans après la date de sa publication. Cette FS contient tous les renseignements qu'exige le Règlement sur les produits contrôlés (RPC).



SIMDUT :

Ce produit est classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés (RPC), DORS/88-66, du 20 février 2012 jusqu'à maintenant. Les classes de produits contrôlés figurant dans la liste du RPC, Section 32, partie IV, ont été analysées et, d'après un jugement professionnel, il a été déterminé que ce produit ne fait pas partie des substances contrôlées par le SIMDUT.

UNION EUROPÉENNE :

Ce produit a été analysé sur le plan de la conformité aux Directives de la Communauté européenne : REACH 1907/2006; directive 1999/45/EC, Réglementation (CÉ) n° 1272/2008 sur le classement, l'étiquetage et le conditionnement (CLP) de substances et de mélanges.
WGK : 0 (Loi fédérale allemande sur la gestion de l'eau) (Classe de risques liés à l'eau).

Inventaires internationaux

Inventaire de la TSCA (États-Unis d'Amérique)	Conforme
LIS (Canada)	Conforme
LES (Canada)	Conforme
EINECS/ELINCS (Europe)	Conforme
ENCS (Japon)	Conforme
IECSC (Chine)	Conforme
KECL (Corée)	Conforme
PICCS (Philippines)	Conforme
AICS (Australie)	Conforme
NZIoC (Nouvelle-Zélande)	Conforme

Section 16 : Autres renseignements

Identification des dangers par la Communauté européenne :

S : Aucun

R : Aucun

Symboles de danger :

Aucun

Remarques — révision :

Numéro de révision :

Insertion des renseignements en cas d'urgence — services 24 heures

1

Sources d'information :

RTECS, REACH, OSHA 29CFR 1910.1200

Avis de non-responsabilité

Ce document a pour but de diffuser des données concernant la santé, la sécurité et l'environnement. Il ne s'agit pas une fiche de spécifications et aucune des données qui y sont présentées ne doit être interprétée comme une spécification. Les renseignements figurant sur cette FS proviennent de sources que nous croyons fiables, et nous pensons de bonne foi qu'ils sont complets et précis. Cependant, ces renseignements sont fournis sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Certains des renseignements qui y sont présentés et des conclusions qui en sont tirées proviennent de sources autres que les données issues directement des essais de la substance. Les conditions ou les méthodes de manipulation, d'entreposage, d'utilisation et d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent aller au-delà de nos connaissances. L'utilisateur a lui seul la responsabilité de déterminer la convenance de toute substance à un usage particulier et d'adopter les mesures de sécurité qui s'imposent. Si ce produit est utilisé comme constituant d'un autre produit, les renseignements contenus dans cette FS peuvent ne pas s'appliquer. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité et nous nous dégageons expressément de toute responsabilité relativement aux pertes, aux dommages ou aux frais découlant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de l'élimination de ce produit, ou y étant associés d'une façon ou d'une autre.